



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Note financière 2024

Circuit régional

Mise à jour le 29 Février 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



1 Table des matières

2	GENERALITES.....	3
2.1.	Champ d'application de la présente note et généralités.....	3
2.2.	Adhésion	3
2.3.	Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique	3
2.4.	Déclaration des chevaux.....	3
2.5.	Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney.....	3
2.5.1.	Forfait.....	3
2.5.2.	Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve.....	3
2.5.3.	Rattrapage d'engagement	4
2.5.4.	Changement d'épreuve.....	4
2.5.5.	Changement de cavalier, de cheval ou poney	4
3	SAUT D'OBSTACLES	5
3.1.	Engagements.....	5
3.2.	Dotations et répartition des points.....	5
3.2.1.	Epreuves Formation, Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage	5
3.2.2.	Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A au chronomètre	6
3.3.	Algorithme de répartition des dotations	7
3.4.	Performances obtenues lors de CSI se déroulant en France	7
3.5.	Part organisateur délégué perçue sur les engagements	7
4	CONCOURS COMPLET	8
4.1.	Engagements.....	8
4.2.	Dotations.....	8
4.2.1.	Epreuves de Concours Complet Cycle Classique.....	8
4.2.2.	Epreuves de Concours Complet Formation 1, 2 et 3	8
4.2.3.	Epreuves de Concours Complet Cycle Libre.....	9
4.2.4.	Epreuves de Concours Complet Cycle Jeunes Poneys	9
4.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	9
5	DRESSAGE.....	10
5.1.	Engagements.....	10
5.2.	Dotations.....	10
5.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	11
6	ATTELAGE.....	12
6.1.	Engagements.....	12
6.2.	Dotations.....	12
6.2.1.	Dotation globale.....	12

6.2.2.	Répartition de la dotation.....	13
6.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	13
7	ENDURANCE.....	14
7.1.	Engagements.....	14
7.2.	Dotations.....	14
7.2.1.	Epreuves régionales	14
7.3.	Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs	14
8	HUNTER.....	15
8.1.	Engagements.....	15
8.2.	Dotations - Epreuves régionales	15
8.3.	Répartition de la dotation.....	15
8.4.	Part organisateur perçue sur les engagements	16

2 GENERALITES

2.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2024. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu.

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

2.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.3 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, dressage (Qualification, CIR et Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site www.shf.eu

2.3. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 40 €

Tous les équidés de races suivantes sont exempts de ce droit d'entrée : Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français et Selle-Français pour les races de chevaux, Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh pour les races de poneys.

2.4. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur www.shf.eu. Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.

2.5. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

2.5.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 2.3.2.3).

2.5.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

2.5.3. Rattrapage d'engagement

Les pénalités de rattrapage d'engagement, qui sont ajoutées au montant de l'engagement initial, sont les suivantes :

Epreuves	Montant de la pénalité
Formation CSO, Dressage et CCE	10 €
Cycle Classique CSO, Dressage et CCE	20 €
Cycle Jeunes Poneys	20 €
Cycle libre, CSO, Dressage, CCE, Attelage, Endurance et Hunter	20 €

Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

2.5.4. Changement d'épreuve

En Cycle Classique, en Formation et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique, en Formation et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur ou égal, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique et Cycle Libre : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

2.5.5. Changement de cavalier, de cheval ou poney

Les conditions de changement de cheval ou poneys sont énumérées à l'article 2.3.2.2.1 du règlement général des épreuves jeunes chevaux. Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cheval/poney.

Les conditions de changement de cavalier sont énumérées à l'article 2.3.2.2.2 du règlement général des épreuves jeunes chevaux. Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cavalier.

6 ATTELAGE

6.1. Engagements

Epreuves	Epreuves régionales	Epreuves Label
Formation 1	29 €	-
Formation 2	29 €	-
Qualification 1	32 €	-
Qualification 2	37 €	-
SHF – YH 5 ans	-	37 €
SHF – YH 6 ans	-	42 €

6.2. Dotations

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

6.2.1. Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Epreuves	Epreuves régionales	Epreuves Label
Formation 1	60 €	-
Formation 2	60 €	-
Qualification 1	66 €	-
Qualification 2	78 €	-
SHF – YH 5 ans	-	81 €
SHF – YH 6 ans	-	83 €

6.2.2. Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés 2ème prime et 1ère prime, tel que défini à l'article 2.2 et 3.1.3 du règlement spécifique Attelage des épreuves Jeunes Chevaux et Poneys, en fonction du nombre d'unités attribué à chaque niveau de prime :

1 ^{ère} prime	2 ^{ème} prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant et le montant total de la dotation par cheval ne pourra excéder le double de la prime de base par cheval partant.

Exemple : Epreuve régionale Q2 avec 11 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $11 \times 78 = 858$ €.

2 chevaux classés en 1° prime et 1 chevaux en 2° prime, soit $(2 \times 2) + 1 = 5$ unités de prime distribuées.

La valeur de l'unité de prime est donc de $858/5 = 171.6$ € ramené à 2 fois la prime de base par cheval partant soit $78 \times 2 = 156$ €.

Le montant des 1ères primes s'établit à $156 \times 2 = 312$ €, celui des 2° primes à $156 \times 1 = 156$ €.

6.3. Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves	Ristourne organisateur / engagement
Formation 1 et 2	13 €
Qualification 1	14 €
Qualification 2	18.5 €
SHF – YH 5 ans	14 €
SHF – YH 6 ans	18.5 €